

Le 19 avril 2018.

Communiqué de presse

Première étape validée pour le SCOT du Cœur d'Hérault !

Le Conseil des Maires du territoire du Cœur d'Hérault du vendredi 13 avril 2018 a validé le diagnostic territorial et l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT.

Le SCoT Pays Cœur d'Hérault : Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire. Il détermine les conditions permettant d'assurer une planification durable du territoire en assurant : l'équilibre entre le développement urbain et rural, le principe de mixité sociale, le respect de l'environnement et l'harmonisation entre les décisions d'utilisation de l'espace.

Le SCoT du Pays Cœur d'Hérault travaille depuis un an à l'élaboration de l'état des lieux de son territoire (diagnostic socio-économique et l'état initial de l'environnement). Cette phase permet de poser un regard sur ce qui constitue notre territoire, en analysant toutes les thématiques inhérentes au territoire (démographie, géographie, économie, environnement, mobilité, etc.). Il permet de comprendre les dynamiques passées qui ont menées le territoire à son état actuel. C'est par ailleurs grâce à ce travail que le SCoT peut déterminer les enjeux du territoire, mais surtout son projet futur : quel avenir voulons nous pour le Pays sur les 20 prochaines années ?

C'est dans ce contexte que s'est tenu le 3^{ème} Conseil des Maires le vendredi 13 avril à Montpeyroux. Après présentation du travail effectué par le bureau d'études Tercia (en la personne de Katherine Broomberg), un vote à main levée a permis l'approbation du diagnostic territorial. Après de nombreuses interventions qui ont pointé l'importance de travailler ensemble pour aboutir à un projet SCoT partagé et équilibré, les élus ont remarqué que les documents présentés, s'ils restent encore à finaliser, ont pris en compte l'essentiel de leurs remarques.

Ainsi, le temps de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable peut démarrer. Cette phase déterminante doit s'articuler autour d'une concertation tant politique que citoyenne. Ce travail sera mené en co-construction avec la participation de tous les acteurs du territoire.

Être un territoire cohérent incombe d'imaginer un avenir harmonieux et respectueux de l'environnement au sein même du périmètre du Pays, mais également avec les territoires SCoT voisins (SCoT Montpellier Méditerranée Métropole, SCoT du Biterrois, SCoT Sud Aveyron, SCoT Pic Saint Loup, etc.). Ces territoires déjà engagés dans leurs projets depuis plusieurs années invitent grandement les élus du Cœur d'Hérault à se doter d'un projet ambitieux et cohérent.

Pour plus d'informations :

- Sur le Pays Cœur d'Hérault : <https://www.coeur-herault.fr/>
- Sur le Schéma de Cohérence Territoriale Pays Cœur d'Hérault: <https://www.coeur-herault.fr/scot>
- Courriel : scot@coeur-herault.fr
- Téléphone : 04 99 91 46 36

Adresse postale :

Sydel Pays Cœur d'Hérault
18, avenue Raymond Lacombe
34 800 Clermont l'Hérault



Photos prise lors du Conseil des Maires du SCoT Pays Cœur d'Hérault le vendredi 13 avril 2018 à la salle du Barry à Montpeyroux